La production de longs métrages au Canada a atteint des niveaux records pendant l'année financière 1978-79. La SDICC a participé financièrement à 27 de ces films, dont 17 en anglais et 10 en français, pour lesquels les budgets combinés ont totalisé presque \$50 millions, contre près de \$5.5 millions pour 20 films en 1977-78. La part versée à la Société s'est chiffrée à \$5.6 millions, contre \$1.6 million l'année précédente. La production dont il s'agit ici fait partie des 120 longs métrages réalisés en anglais et des 101 longs métrages réalisés en français, à l'égard desquels la SDICC a fournit de l'aide financière au cours de ses 11 premières années d'existence.

Sur les 16 nouveaux longs métrages canadiens présentés dans des cinémas du Canada en 1978-79, 11 ont été produits avec l'aide de la SDICC; huit étaient d'expression anglaise et trois d'expression française. Pour les 16 films en question, la vente des billets au Canada a rapporté presque \$6 millions. Deux œuvres auxquelles la SDICC a participé ont battu la marche: Murder by Decree (Meurtre par décret) a rapporté \$1.8 million et In Praise of Older Women, \$1.5 million. Ces deux films ont été particulièrement populaires dans les grandes villes de Vancouver, Calgary, Edmonton, Toronto, Ottawa et Montréal, où ils ont tenu l'affiche durant trois mois.

Outre les nouvelles productions, des films mis en circulation l'année précédente. notamment Why Shoot the Teacher, Mais qui a vu le vent, Outrageous et Rage ont poursuivi leur carrière dans les cinémas du pays et contribué à accroître les recettes totales des ventes de billets relativement à tous les longs métrages canadiens en 1978-79, pour leur permettre d'atteindre un chiffre record de \$6.5 millions, soit presque 10% de plus qu'en 1977-78.

Investissement dans les films. Un programme d'allocations de coût en capital a été instauré en novembre 1974 pour encourager l'investissement dans la production de films canadiens. En vertu du Règlement fédéral de l'impôt sur le revenu, les investisseurs peuvent demander des déductions de 100% pour l'amortissement des capitaux qu'ils placent dans la production de films portant visa du Secrétariat d'État. Au 31 mars 1979, le Secrétariat d'État avait délivré 113 visas de longs métrages, et 1,228 visas de courts métrages et de vidéocassettes.

Le processus de délivrance des visas, qui permet de juger si un film est canadien et, par conséquent, donne droit à une déduction fiscale, se fonde sur un système de points, comportant un minimum de six, dont deux attribués si le directeur est un Canadien ou un citoyen naturalisé ou un immigrant au sens de la loi; deux points si le scénariste est canadien; un point dans chaque cas si le directeur de la photographie est canadien, de même que le compositeur, le chef de la scénographie, le monteur, l'acteur et l'actrice qui touchent les cachets les plus élevés ou les deuxièmes cachets en importance. Il faut que le producteur soit un Canadien et au moins 75% de tous les frais de production et d'arrangement final du film doivent être subis au Canada. En outre, au moins 75% du coût des autres services doivent être versés à des Canadiens, y compris la rémunération de l'équipe technique et les frais de traitement postérieur à la production.

Ce système fait du Canada un terrain privilégié de la cinématographie, surtout pour les coproductions canado-américaines. Il est possible d'y faire des films à un prix peu élevé, du fait de la dépréciation du dollar canadien. Un important aspect du système de points ouvrant droit aux visas ne réside pas tant dans ce qu'il exige, que dans la lattitude qu'il laisse. Cette lattitude a trait aux vedettes. En vertu du système actuel, un film peut être certifié canadien tout en affichant comme titulaires de rôles principaux des vedettes

internationales, ce qui en élargit le champ de sa commercialisation.

Distribution mondiale. L'accroissement sensationnel de la production s'est traduit par une hausse correspondante du chiffre global des ventes et de la distribution des longs métrages canadiens. Avant le festival tenu à Cannes en 1979, les producteurs déclaraient des ventes, sur le plan international, de productions ou de coproductions canadiennes à des distributeurs et réseaux de télévision pour une valeur de \$39 millions. Un programme dynamique réalisé pour le Festival de Cannes, édition 1979, a suscité un intérêt accru pour le cinéma canadien et les producteurs du Canada ont enregistré des ventes de \$22 millions, soit une avance sans précédent de 1,100% par rapport aux \$2 millions de 1978.